

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 4 | MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND
PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE
905, RUE SAINT-JEAN, ROXTON POND (QUÉBEC) JOE 1Z0
13 JUIN 2024 À 18 H 30

Sont présents :

- Pierre Fontaine, maire – Municipalité de Roxton Pond
- Sylvain Hainault, conseiller n° 5 – Municipalité de Roxton Pond
- Richard Breton, directeur des eaux, des parcs et des bâtiments municipaux – Municipalité de Roxton Pond
- Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances – Municipalité de Roxton Pond
- Résidents touchés par les aires de protection des puits municipaux
- Mélodie Goyette, adjointe administrative – LNA
- Julie Gauthier, vice-présidente – LNA

Monsieur Fontaine, maire de la Municipalité de Roxton Pond, débute la réunion à 18 h 32 en introduisant madame Julie Gauthier.

1. PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

Madame Gauthier remercie les participants d'être présents et affiche un montage de diapositives à l'aide de la plateforme PowerPoint afin de soutenir sa présentation.

1.1. Cycle quinquennal

1.1.1. Analyse de vulnérabilité

Madame Gauthier explique la vision du gouvernement concernant le plan de protection, soit le cycle complet regroupant quatre étapes. La première étape était l'analyse de vulnérabilité, obligatoire depuis 2014 selon l'article 68 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, du moment où un puits dessert 500 personnes ou s'il est de catégorie 1. Cette analyse a été faite en 2021 et doit être mise à jour tous les 5 ans, soit en 2026.

1.1.2. Élaboration du plan de protection

Lors de la deuxième étape (étape actuelle), les enjeux déterminés lors de l'analyse de vulnérabilité seront repris et une orientation leur sera ajoutée à chacun, un objectif ainsi que des mesures. L'élaboration du plan de protection est, tout comme l'analyse de vulnérabilité, subventionnée et aucune mesure déterminée durant ce temps ne peut être mise en œuvre. Madame Gauthier décrit les trois différentes démarches proposées :

- Démarche concertée : tous les gens de l'organisation qui sont impliqués dans l'instauration du plan doivent être en accord afin d'aller de l'avant avec celui-ci;
- Démarche avec consultation : les parties prenantes sont consultées durant le processus de l'élaboration du plan afin d'entendre leur avis et leurs idées;
- Démarche d'information : informer les parties prenantes de l'existence du plan de protection sans les consulter. L'information circule dans un seul sens, soit l'organisation vers les parties prenantes.

La démarche avec consultation a été la démarche choisie.

1.1.3. Mise en œuvre des mesures de protection

Lorsque le plan de protection sera accepté par les élus et mis en place viendra le temps de mettre en œuvre les mesures discutées, celles-ci étant potentiellement admissibles à des subventions (le cas échéant).

1.1.4. Évaluation et adaptation des mesures et du processus

À la suite de l'instauration des mesures, évaluer les impacts et ajuster au besoin.

1.2. Organigramme

Une des exigences du gouvernement lors du PEPPSEP était la création d'une structure organisationnelle comprenant cinq sections ayant chacune un but spécifique. Madame Gauthier explique chaque catégorie :

- Décideurs : membres du conseil qui adopteront le plan de protection;
- Équipe stratégique : employés de la Municipalité qui font face aux enjeux quotidiens;
- Équipe technique : support au niveau administratif (dont LNA fait partie);
- Parties prenantes : propriétaires des lots touchés par les aires de protection;
- Collaborateurs : organismes ou professionnels externes pouvant apporter de l'aide.

2. D'OÙ VIENT L'EAU À ROXTON POND?

L'eau provient des fractures interconnectées dans le socle rocheux rechargées à l'aide des précipitations. Madame Gauthier précise qu'il n'existe aucun lien entre l'eau souterraine et l'eau de surface pour ce territoire. Présentement, il y a trois puits à Roxton Pond et à ceux-ci, quatre autres seront raccordés. Elle conclut en mentionnant que la vulnérabilité du territoire a été calculée à moyenne, puisque les activités en surface viennent affecter la nappe phréatique.

2.1. Indice de vulnérabilité selon la méthode DRASTIC

Madame Gauthier présente la carte affichant les aires de protection selon l'indice de vulnérabilité. Elle poursuit en expliquant de quelle façon est calculé l'indice de vulnérabilité, soit selon la méthode DRASTIC. Il s'agit de sept caractéristiques dont ceux-ci débutent par chaque lettre de l'acronyme anglophone DRASTIC, soit :

- D : profondeur de la nappe (*depth to water table*);
- R : recharge (*recharge*);
- A : nature du milieu aquifère (*aquifer media*);
- S : type de sol (*soil media*);
- T : pente du terrain (*topography slope*);
- I : nature de la zone vadose (*impact of vadose zone*);
- C : conductivité hydraulique de l'aquifère (*aquifer conductivity*).

La somme de tous ces calculs donne l'indice de vulnérabilité. Selon le résultat obtenu, il est possible de qualifier la vulnérabilité (faible, moyenne, élevé). L'aire prend la couleur de la vulnérabilité la plus haute retrouvée dans l'aire. Dans le cas des aires de protection des puits de la municipalité de Roxton Pond, la vulnérabilité est calculée comme étant moyenne.

2.2. Aires de protection et les restrictions qui s’y rattachent

Madame Gauthier mentionne que lors de l’analyse de vulnérabilité, il y a eu l’instauration de la modélisation numérique des aires de protection et celle-ci était subventionnée. Elle précise que les aires définies sont superposées. Elle poursuit en décrivant chaque aire pour un puits de catégorie 1 :

- Aire immédiate : rayon fixe de 30 m autour du puits représenté par la couleur **rouge**;
- Aire intermédiaire bactériologique : aire représentée par la couleur **jaune**. L’eau prendrait une période de 200 jours avant d’atteindre le puits. Cette période concorde avec le temps que met une bactérie à se détériorer;
- Aire intermédiaire virologique : aire représentée par la couleur **orange**. L’eau prendrait une période de 550 jours avant d’atteindre le puits. Cette période concorde avec le temps que met un virus à se détériorer;
- Aire éloignée : toute l’eau qui va se rendre au puits, aire représentée par la couleur **verte**;

Ensuite, madame Gauthier affiche la liste des interdictions qui réutilise le même code de couleurs qu’utilisé pour les aires de protection afin d’en faciliter la compréhension. La liste est basée sur deux règlements et un code, soit : RPEP, *Règlement sur les carrières et sablières* et le *Code de gestion des pesticides*. Donc, en résumé, selon chaque aire, les restrictions sont :

- Aire immédiate : toute activité représentant un risque de contamination, sauf si elles sont nécessaires au fonctionnement du puits. Une pancarte doit être ajoutée à l’endroit de l’aire immédiate afin d’en informer autrui;
- Aire de restrictions pour les pesticides : un rayon fixe de 100 m à l’intérieur des aires de protection est ajouté où il est interdit l’entreposage, la préparation et l’application des pesticides;
- Aire intermédiaire bactériologique : l’épandage et le pâturage (autorisé selon un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)). Cours d’exercice et stockage, aire de compostage, bâtiment d’élevage d’animaux et des ouvrages de stockage;
- Aire intermédiaire virologique : des boues issues du traitement des eaux usées;
- Aire éloignée : l’ouverture de nouvelle carrière ou sablière, l’exploitation pétrolière et gazière.

Elle précise que la carte affichant les aires de protection sera disponible prochainement sur le site Internet de la Municipalité. Elle précise que les distances des aires sont calculées selon la vitesse de l’eau souterraine et peuvent varier selon le débit pompé.

Elle affiche un schéma vulgarisé d’un puits situé dans un sol constitué du socle rocheux. Elle poursuit en expliquant que l’eau souterraine circule selon la topographie du roc et que lorsque l’eau est pompée, l’eau est « rappelée » vers le puits, ce qui crée un cône de rabattement (cône de rappel). C’est à partir de la forme de ce cône qu’il est possible de déterminer la vitesse de l’eau.

3. ENJEUX (SELON L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ)

3.1. Priorité n° 1 – Problèmes avérés | Menaces préoccupantes et prioritaires

- Manque d'eau en période d'étiage ou de faibles précipitations;
Madame Gauthier ajoute que les fractures dans le socle rocheux voyagent rapidement sans réservoir contrairement à l'eau qui circule dans le sable, celui-ci agissant comme réservoir.
- Lien avec les changements climatiques.

3.2. Priorité n° 2 – Activités anthropiques | Évènements potentiels

Madame Gauthier porte l'attention sur le fait qu'il n'y a aucune activité qui a été considérée comme étant élevée ou très élevée.

- Garage mécanique (moyen);
Monsieur Breton informe les participants que la Municipalité remettra à tous les commerces longeant la route 139 une trousse d'urgence et qu'à l'intérieur de celle-ci on y retrouvera, entre autres, des serviettes absorbantes, utiles en cas de déversement.
- Garage de vidange de services sanitaires (moyen);
- Entreposage de véhicule (moyen);
- Champ agricole et ferme (moyen);
- Gazoduc (faible);
- Puits et installations septiques résidentiels (faible);
- Activités permises selon l'affectation du territoire.

Une citoyenne demande la façon dont le risque est quantifié. Madame Gauthier lui répond que plusieurs facteurs entrent en jeu, notamment la distance de l'activité par rapport au puits. Elle ajoute que le calcul est effectué selon une grille remise par le Ministère. La citoyenne demande quel est le lien avec son puits résidentiel, madame Gauthier lui répond que celui-ci est situé dans la même nappe phréatique que le puits municipal. Un citoyen mentionne que dans d'autres municipalités, des puits résidentiels ont manqué d'eau à la suite de la construction de puits. Madame Gauthier le rassure en lui confirmant qu'à Roxton Pond, tout va bien au niveau de la quantité d'eau. Il est demandé si dans la situation où il y aurait une contamination, celle-ci se rendait jusqu'aux puits résidentiels. Madame Gauthier lui explique que les aires de protections sont définies selon le temps de circulation de l'eau donc dépendamment de la distance entre le puits municipal et le puits résidentiel, la contamination pourrait avoir le temps de se dissoudre en se rendant au puits.

4. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MESURES D'URGENCE (DÉFINITIONS)

Madame Gauthier donne la description de chaque terme :

- Orientations : enjeux provenant de l'analyse de vulnérabilité à résoudre (sur une période de 10 à 20 ans)
- Objectifs : à établir selon la méthodologie SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel)
- Mesures : mesures proposées afin de résoudre le problème cité aux orientations.

Elle nomme d'ailleurs tous les types de mesures possibles, tirées du *Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable* (version avril 2022) et donne un exemple pour chacun.

Mesures et exemples :

- Gestion et planification du territoire : partenariat, implication de la MRC ou de la communauté métropolitaine;
- Droit public : lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux peuvent prévoir des mesures de droit public;
- Mesures incitatives : certifications ou déductions de taxes;
- Sensibilisation et éducation : activités de formation, création d'outils pour la sensibilisation, utilisation des plateformes de réseaux sociaux (la rencontre actuelle est considérée dans cette catégorie);
- Mesures opérationnelles : intervention sur le terrain, aménagement et construction, optimisation du suivi;
- Acquisitions et gestion de connaissances : caractérisation des milieux ou démarrage d'une étude (toute information provenant des citoyens et agriculteurs entre dans cette catégorie);
- Mesures d'urgence : mise à jour des contacts d'urgence à l'Internet et à l'externe, identification d'une solution de rechange pour l'approvisionnement en eau potable.

Elle ajoute que la Municipalité peut ajouter un règlement s'il n'y en a pas déjà un en place (provincial ou fédéral).

5. CONTEXTE N° 1

Contexte : L'aquifère est vulnérable en l'absence de précipitations, donc aux changements climatiques.

Orientation : Ne plus avoir à acheter de citerne d'eau.

Objectif : Établir un lien entre les précipitations et le comportement de la nappe phréatique.

Mesures proposées :

1. Récupérer/conservier/interpréter les données de suivi des puits (niveau d'eau et débit L/min);
2. Utiliser les données du pluviomètre pour trouver une règle de proportionnalité entre les précipitations et le rabattement de la nappe.

6. CONTEXTE N° 2

Contexte : Lors des périodes d'étiage, la réserve d'eau souterraine est plus vulnérable.

Orientation : Garantir la pérennité de la ressource durant toute l'année.

Objectif : Sensibiliser l'ensemble de la population sur la consommation d'eau potable distribuée par la Municipalité.

Mesures proposées :

1. Afficher la consommation journalière sur le panneau municipal;
Madame Gauthier insiste sur le fait que cette mesure aiderait les citoyens à prendre conscience de leur consommation.
2. Alerte citoyenne sur les bas niveaux de réservoir (site Internet, réseaux sociaux);
3. Vérification en temps réel de leur consommation d'eau;
Madame Gauthier précise que la consommation est un gros enjeu à Roxton Pond.
4. Police de l'eau pour la prévention et l'application règlementaire;

5. Brochure explicative lors de la remise du permis d'arrosage;
Cette mesure est déjà en place, mais sera bonifiée.
6. Subventions/crédits pour les familles qui consomment moins d'eau.

7. CONTEXTE N° 3

Contexte : Des activités à risque ont été répertoriées dans les aires de protection des puits.
Orientation : Prévenir les contaminations liées aux activités près des puits.
Objectif : D'ici 2026, fournir des outils de gestion d'une potentielle contamination aux propriétaires des lots à proximité des puits.

Mesures proposées :

1. Conscientiser les propriétaires de lots;
2. Au besoin, fournir une trousse d'Urgence-Environnement.
Madame Gauthier ajoute que cette mesure permettrait aux gens de ne pas attendre que la contamination touche la nappe phréatique avant d'intervenir.

8. CONTEXTE N° 4

Contexte : Il y a plusieurs puits existants dans les aires d'alimentation des puits.
Orientation : Limiter les fenêtres de contamination à la nappe phréatique.
Objectif : D'ici 2026, dresser un inventaire des puits vulnérables pour la contamination de l'eau souterraine.

Mesures proposées :

1. Faire l'inventaire des forages exploratoires appartenant à la Municipalité et les abandonner selon l'article 20 du RPEP;
2. Dresser un inventaire des lots situés dans l'aire de protection éloignée sur lesquels des puits sont présents et vérifier l'étanchéité.

9. MESURES D'URGENCE

Un citoyen demande s'il y a des maisons chauffées à l'huile qui ont un réservoir. Monsieur Breton lui répond qu'il ne le sait pas. Le citoyen suggère la possibilité de remettre une subvention à ces gens-là afin de changer de source de chauffage puisqu'il s'agit d'une grosse source de contamination.

Il a été demandé si la Municipalité avait évalué la consommation d'eau en lien avec le futur développement du territoire. Monsieur Breton a répondu qu'en termes de consommation, Roxton Pond se situe sous la moyenne canadienne. Il a également été interrogé si les nouvelles constructions seraient automatiquement raccordées à l'aqueduc, monsieur Breton répond par l'affirmative, dépendamment du secteur. Un autre citoyen a conseillé de faire une « journée sans eau » afin que les gens prennent conscience de l'importance de cette ressource.

10. FIN DE LA RÉUNION

La réunion se termine vers 20 h 00. Compte rendu rédigé par Mélodie Goyette.